

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2025/86

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	22

Date de la convocation
14/10/2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 21 octobre à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (19) : Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI – Joseph GALLETTI – Jean Charles GIABICONI - Ange LAMBERTI – Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Jean François MATTEI - Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI – José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Marjorie PINDUCCI - Jeanne Baptiste SAVELLI - Charlotte VITTORI

Pouvoirs (3) : Muriel BELTRAN donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Maria GAROBY donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO - Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI–

Absents (15) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI - Isabelle GIUDICELLI - Bernard GRAZIANI – Christophe GRAZIANI – Charles MARCELLI - Anne Marie NATALI – Pierre NATALI - Frédéric RAO - Charlotte TERRIGHI - Jean Pierre VALDRIGHI -

Objet de la délibération : Budget Principal (40000) Décision modificative n° 1/2025 – Augmentation de crédits au chapitre 041

Monsieur Vincent BRUSCHINI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n° 2025/33 du conseil communautaire en date du 8 avril 2025 approuvant le Budget Primitif Principal 2025,

RAPPORT POUR INFORMATION : Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

La présente décision modificative a pour objet l'inscription de crédits supplémentaires justifiés, qui peuvent être équilibrés par des recettes non inscrites au budget ou la reprise de crédits excédentaires, et des virements de crédits devenus nécessaires lors de l'exécution des budgets.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20251021-2025-86-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2025

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire, à l'unanimité :

Budget Principal (40000) Décision modificative n° 1/2025

D'approuver la décision modificative N° 1 du budget Principal M57 (40000) de l'exercice 2025 présentée en équilibre en dépenses dans la section d'investissement et de fonctionnement selon le tableau ci-dessous :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Augmentation de crédits au x chapitres 041 et 65

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21311 : Constructions bâtiments administratifs	0.00 €	33 192.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	1 492.95 €	0.00 €	0.00 €
D-21828 : Autres matériels de transport	0.00 €	1 274.55 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	50 614.02 €	0.00 €	0.00 €
R-2031 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	83 278.09 €
R-2033 : Frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 295.43 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0.00 €	86 573.52 €	0.00 €	86 573.52 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	86 573.52 €	0.00 €	86 573.52 €
Total Général		86 573.52 €		86 573.52 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI